

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mai 2016

Nombre de Conseillers	
en exercice	25
présents	19
représentés	6
votants	25
Refus de vote	
Vote	
Pour	23
Contre	2
Abstention(s)	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Danièle CARDON, Christine GRILLOT, Hervé CORON (conseillers délégués), Paul AUBERT, Jacky REVERCHON, Lionel GUERIN, Marie-Line LANG, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Isabelle GRANDVAUX

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représenté par Christelle MORBOIS
Josette DEFERT représentée par Véronique LAMBERT
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Paul AUBERT
Joëlle DOLE représentée par Valérie BLONDEAU
Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET
Stéphane MACLE représenté par Jean-François GAILLARD

Démissionnaires : Agnès MILLOUX, Jérémy SAILLARD,

Secrétaire de séance : Paul AUBERT

Convocation : 19 mai 2016

n° 71

Objet : Aide financière attribuée aux polinois pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (V.A.E.) ou d'un kit vélo d'assistance électrique

VU la note de synthèse n° 2016-064 élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2016,

VU l'avis de la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mai 2016,

VU l'avis du comité consultatif « environnement », réuni le 26 avril 2016,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique BONNET, Maire,

CONSIDERANT que la Commune de Poligny est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration du cadre de vie (requalification de plusieurs quartiers, démarche 0 phyto, plan climat et schéma de déplacements doux (communauté de communes...) des polinois et des touristes,

CONSIDERANT que la Ville souhaite, toujours dans cette démarche, et dans le cadre de sa politique en faveur des déplacements doux, mettre en place une aide financière pour l'achat de vélo à assistance électrique (V.A.E.) ou de kit vélo d'assistance électrique, à l'attention des polinois,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à 23 voix pour et 2 voix contre,

DECIDE d'accorder une aide financière attribuée dans les conditions suivantes :

- Une aide financière par foyer polinois (même adresse, même nom avec résidence principale à Poligny) pour une durée de 5 ans, pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit vélo d'assistance électrique.

.../.

.../. 2 –

- Aide d'un montant de 20 % maximum du prix du vélo neuf TTC pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique ou 125 € pour l'achat d'un kit vélo électrique :
- L'aide est accordée pour un vélo (V.A.E) neuf homologué adulte (le certificat d'homologation sera exigé) ou un kit vélo neuf homologué le certificat d'homologation sera exigé ;
- L'aide est accordée pour un vélo (V.A.E.) répondant aux normes édictées dans la directive européenne N° 2002/24/EC du 18 mars 2002 (correspondance NF EN 15194) ;
- L'aide est accordée en fonction de l'enveloppe budgétaire de la Commune fixée par le Conseil Municipal à 2 000 € pour l'année 2016.
- Les premières demandes seront les premières traitées (cachet de la poste faisant foi) dans la limite de l'enveloppe financière susvisée fixée par le Conseil Municipal ;
- Une attestation sur l'honneur serait exigée pour la non revente du vélo ou du kit dans les 5 ans ;
- Une convention sera établie entre la Commune et le propriétaire du V.A.E ou du kit vélo (voir convention ci-jointe).

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET

MAIRIE DE POLIGNY
Loi n° 82.213 du 2 mars 1982
certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en Préfecture, le
et de la publication le